

PAUSE COACHING U 13
MODE D'EMPLOI



Département Technique

25/09/2013

Présentation

- La Fédération Française de Football a souhaité instaurer dans sa réforme de la pratique des U 12 & U 13, la mise en place d'un **temps coaching** sur l'ensemble des rencontres de la catégorie.
- Cette nouvelle disposition prend donc effet dès cette saison 2013/2014 sur l'ensemble des rencontres disputées sur le territoire national**.**

Objectif

- Inciter les Educateurs à **faire preuve de modération** sur les **conseils prodigués aux joueur(se)s U12 & U13** lors des rencontres qu'ils seront amenés à coacher tout au long de la saison.
- Endiguer les **dérives des encadrants** qui téléguident les joueurs ;
- **Limitation des interventions** des Educateurs au cours de la partie ;
- **Optimisation des conseils** donnés par les Educateurs :
  Uniquement des **encouragements** et des **renforcements positifs** relatifs aux tentatives et aux attitudes des enfants ;
- **Intervention et conseils ciblés** pendant les deux (2) minutes de la pause coaching.

Principe

- A la moitié de chaque période de jeu, à l'issue d'un arrêt de jeu, l'arbitre officiel de la rencontre sifflera une pause coaching.
- **Deux (2) pauses de deux (2) minutes** seront donc sifflées aux alentours de la **15ème** et de la **45ème** minute de jeu.
- A l'issue des 2', l'arbitre officiel reprendra le jeu, consécutivement à l'arrêt de jeu précédent.

Rôle de l'Educateur

- Durant chaque pause (comme à la mi-temps), procéder au **remplacement des joueurs** officiant comme "**Arbitre-assistant**";
- Veiller au **respect des 50 % de temps de jeu minimum par joueur**, donc à faire tourner les remplaçants ;
- Rappeler, de manière concise, les **consignes individuelles, objectifs, principes de jeu collectif**... à ses joueurs si besoin il y a.
- Permettre la **réhydratation** des joueurs en cas de forte chaleur ;
- Enfin, respecter les 2' de temps de pause, sans grapiller de temps supplémentaire.

Merci de l'implication de chacun dans ce dispositif éducatif